

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 325

présenté par
Mme Louwagie

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après le mot :

« humains »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 25 :

« de manière qualitative, notamment par une réflexion sur le statut des enseignants qui doit prendre en compte, en plus des heures de cours, tout le travail d'accompagnement des élèves, leur formation, en particulier dans le premier degré, ainsi que la revalorisation du métier. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le métier d'enseignant n'attire plus les jeunes, c'est pourtant bien avec eux que va se construire l'école de demain. Il est primordial avant toute réforme de la formation d'engager une vraie réflexion concertée sur leur statut. La réussite des élèves dans une école massifiée ne doit plus se compter uniquement, comme dans les années 50, en heures de cours. Toute la partie d'accompagnement des élèves qui a été développée grâce au décret Darcos de 2008 a eu un véritable succès. Il convient de réfléchir à la manière dont on peut réintégrer ce qui doit faire partie intégrante des missions des enseignants afin de leur donner les moyens d'accomplir leur mission de faire réussir chaque élève.